

1. LES PRÉSENTS :

- | | |
|---|--|
| - Bernard TOMASINI
Président du CDD CASA | - Richard THIERY
Élu référent du CDD CASA |
| - François-Xavier KOEMPGEN,
Directeur du CDD CASA | - Vincent MAHEUT,
CDD CASA |
| - Albine PASQUETTI,
Secrétariat | - Sylvie PONTIUS,
Directrice DDIR CASA |
| - Martine SIMON,
Directrice DRE CASA | - Christian DENTAL,
Président honoraire |
| - Alain JUNCKEL,
VP « TRANSPORTS » / ADECOHA | - Carole GHIBAUDO,
VP « ENVIRONNEMENT » / ADECOHA |
| - Jean-François CARRASCO,
VP « ÉCONOMIE » / TELECOM VALLEY | - Stéphane NEDONSEL,
VP « AMÉNAGEMENT » / TRAVISA |
| - Cédric REYNAUD,
CCI NCA | - Patrick MOULARD,
BTP06 |
| - Catherine MATHURIN,
FCPE | - Joël ANDOUCHE,
CFDT UD |
| - Delphine BARTHELEMY,
MLA | - Isabelle LEMOINE,
MDE / PFI |
| - Paulette MASS-BREZZO,
ELAN | - Gérard VERCNOCK,
ELAN |
| - Laurence BRIFFA,
TRAVISA | - Francine BEGOU-PIERINI,
GADSECA |
| - Anne-Marie LEON,
GADSECA | - Jacques MOLINARI,
GIR MARALPIN |
| - Alain CHALLANT,
ADEGV-AUTEC | - Jean-Pierre ARNEODO,
ADEGV-AUTEC |
| - Gérald CLEMENT,
AVARAP 06 | - Marika ROMAN,
CRF |

- Thierry LESPINASSE,
MJC / FJT

- Etienne DELHAYE,
SCE

- Franck TUROZ,
CFTC AMADEUS

- Laurence DESPORTES-JENNINGS,
SJR

- Marc IPPOLITO,
CEVL

- Antoine DAMIANO,
AVENIR 06

- Georges KAYANAKIS,
Les Amis de la FSA

Était représenté : Jean-François AGOSTINI (CCI NCA) par Cédric REYNAUD.

Se sont excusés : Stéphane PINTRE (DGS CASA) ; Thierry BENMUSSA (UNSA) ; Éric DORÉ (CRT) ; Franck CHANTEREAU (FPI Côte d'Azur-Corse) ; Farouk RAIS (FSA) ; Houda BENYOUSSEF (FCPE) ; Christian COUVREUR (UD CFE-CGC) ; Alain CLAVEL-MORROT (UD CFE-CGC) ; Jérôme REYTINAT-HARDOUIN (UD CFE-CGC) ; Michèle LUZORO (GADSECA) ; Frédéric TREMOULET (AVARAP 06) ; Chloé SATTEZZI (SCE) ; Patrick VIALA (CARREFOUR) ; Myriam WAESELYNCK (AVENIR 06).

2. PRÉSENTATION DE L'ARRIVÉE DU BHNS (par Martine SIMON, DRE CASA) : (Diaporama en annexe)

▪ **CONSTAT :**

L'état des lieux du territoire s'appuie notamment sur l'étude « déplacements » réalisée par le Sophia Club Entreprise. Celle-ci met en avant plusieurs caractéristiques du territoire :

- une dispersion importante, sur le territoire départemental, des lieux de résidence des salariés de Sophia Antipolis ;
- l'absence d'axes forts définissant des voies dominantes ;
- 47% des actifs de Sophia Antipolis vivent sur le territoire de la CASA. Donc 53 % vivent en dehors de la CASA (sur la métropole niçoise ou sur l'agglomération de Grasse en majorité) ;
- 5 axes internes à la CASA dont un majeur (Antibes ↔ Sophia Antipolis) qui couvre 24% des actifs de la technopole ;
- une problématique de structuration efficace de la desserte due à la dispersion des zones d'habitation.
- une forte demande de lignes de navettes internes à Sophia Antipolis, de lignes vers Grasse et de lignes vers Nice.

▪ **LE BHNS :**

La livraison complète du BHNS (infrastructures et équipements) est prévue en deux étapes :

- Une première achevée à l'horizon 2019 sur la partie du linéaire situé au nord de l'autoroute A8, sans desserte de la ZAC des Clausonnes, desserte qui sera intégrée ultérieurement en fonction de la date de livraison de la ZAC ;

- Une seconde poursuivie jusqu'en 2023 sur la partie située entre le centre-ville d'Antibes et l'autoroute A8, avec finalisation de la seconde branche du BHNS et du maillage du réseau Envibus qui lui sera annexé.

▪ **A SAVOIR :**

- Un dispositif de navettes intra-Sophia et connectées aux stations du Bus-Tram sera expérimenté en 2019 (sur les heures de pointes du matin, du midi et du soir).
- La desserte du Fugueiret est en cours de réflexion (avec potentialité de boucler la fourche du bus tram).

3. RETOUR SUR LE CHALLENGE DE LA MOBILITÉ (par Etienne DELHAYE, du Sophia Club Entreprises) :

▪ **LA DÉMARCHE :**

La démarche de la journée « challenge de la mobilité » s'inscrit dans un contexte européen (la semaine de la mobilité).

On constate, sur le territoire, que 80% des trajets domicile↔ travail sont faits en voiture (dont 56% en « autosolisme ») et que moins de 15% sont faits en transport en commun.

L'objectif de la démarche est de sensibiliser les personnes à la possibilité qu'elles ont de se déplacer autrement pour se rendre à leur travail (utiliser un autre moyen de transport ou le partager). Par conséquent c'est un moyen de lutter contre « l'autosolisme ».

▪ **RÉSULTATS :**

- 27 entreprises se sont associées à cette manifestation (représentant 10 000 salariés environ) ;
- 900 participants (un succès pour une première édition) ;
- Plus de 50 % d'automobilistes quotidiens ont relevé le défi en choisissant un autre mode de déplacement ;
- Élection d'une entreprise gagnante dans les quatre catégories (fonction du nombre de salariés).
- Réitération de la démarche en 2017 avec l'objectif de doubler les résultats de cette année.

4. LA MOBILITÉ DE DEMAIN : EXPÉRIENCE DE LA NAVETTE AUTONOME (par Sylvie PONTIUS, DDIR, CASA) (Diaporama en annexe)

▪ L'EXPÉRIMENTATION « CITYMOBIL 2 », QUARTIER ST-PHILIPPE, BIOT :

Citymobil 2 est un projet européen ayant permis à la CASA d'expérimenter en situation réelle des navettes autonomes (sans conducteur), accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et de motorisation électrique. Le véhicule, équipé de capteurs lasers et d'un système GPS, roule sans installation particulière sur la voie. Il dispose d'une connexion 3G et 4G, et avance à une vitesse maximale de 20km/h (vitesse volontairement bridée par le constructeur pour éviter tout risque d'accident grave en phase expérimentale).

La mise en interconnexion de ce type de véhicule avec le réseau de transport en commun de l'agglomération peut constituer une partie de réponse à la problématique du « dernier kilomètre » sur Sophia Antipolis.

Une expérimentation de la mise en fonctionnement de la navette autonome a été faite avenue de Roumanille, de janvier à mars 2016. Règlement oblige, la navette circulait en site propre (réaménagé en piste cyclable après l'expérimentation). Un accompagnateur se trouvait à bord pour assurer le bon fonctionnement du véhicule, disposition rendue obligatoire pour obtenir l'autorisation de l'expérimentation auprès du public.

⇒ Après expérience :

- Autonomie de 12heures ;
- Navette utilisé à 25% par des étudiants et 51% des salariés ;
- Confort jugé satisfaisant ;
- Sécurité jugée satisfaisante ;
- Vitesse jugée moyenne voir insuffisante, du fait de l'adaptation de la vitesse du véhicule à celle des autres utilisateurs (piétons à 5 kms/h...)
- Retombée médiatique (presse locale à internationale) ;
- Motivation explicite pour utiliser ce type de véhicule s'il était proposé en offre pérenne.

⇒ Les contraintes principales de Sophia auxquelles peuvent répondre un maillage de navettes autonomes :

- Les pentes importantes, limitant la marche à pieds ou le vélo ;
- L'urbanisation en archipel de Sophia Antipolis ;
- La difficulté à se repérer sur le territoire.

⇒ Les obstacles à lever avant de pouvoir recourir à ces véhicules en exploitation optimale (insérés dans la circulation générale, hors site propre et sans accompagnateur) :

- Faire évoluer le code de la route ;
- Définir la responsabilité de chacun en cas d'accident.

▪ LES SUJETS A TRAITER PAR LE CDD :

La CASA et le département vont sans doute monter un appel à projet sur le « covoiturage dynamique » pour faire émerger les solutions proposées par les start-ups locales. Le CDD est amené à se pencher sur ce sujet pour émettre son avis à l'agglomération.

Le CDD CASA demande à être saisi officiellement pour traiter de la mobilité de demain.

▪ **REMARQUES DE L'ASSEMBLÉE :**

- Mise en lumière de l'absence de bornes de rechargements des véhicules électriques sur le territoire de Sophia Antipolis et plus généralement sur le territoire de la CASA ;
- Difficultés d'obtenir des données sur le réseau de transport en commun de la CASA en « OpenData ». Ceci pourrait être utile pour le développement de diverses applications relatives à la mobilité.

5. AVIS DU CDD (GROUPE TRANSPORTS) SUR LA LN PCA :

▪ **MISE EN CONTEXTE DE L'AVIS (par Alain JUNCKEL) :**

- Une situation ferroviaire régionale et départementale insatisfaisante ;
- Pour desservir la technopole de Sophia Antipolis, la SNCF propose une ligne nouvelle avec une gare implantée notamment au cœur de Sophia Antipolis. Cette proposition est loin de faire l'unanimité tant de la part des élus que de la population concernées ;
- Le conseil communautaire de la CASA a voté le 26/09/2016, à l'unanimité, une motion par laquelle elle regrette l'abandon du projet de la 3^{ème} voie littorale dans sa seconde phase et émet d'intenses réserves quant à la faisabilité et l'efficacité du projet défini par la SNCF.

▪ **PRÉSENTATION DE L'AVIS (par Jacques MOLINARI) :**

- Document de présentation en annexe ;
- Il est préconisé que, sans attendre toute décision au sujet de la valorisation de la ligne littorale, les autorités de la CASA doivent mener une réflexion appuyée sur deux points :
 - 1°) la priorité à accorder à la mise en service de la quatrième voie à quai en gare d'Antibes et préparer toutes les dispositions utiles à cet égard ;
 - 2°) étudier et préparer la réservation des emprises pour la mise à trois voies de la section Golfe-Juan-Vallauris [pK 199,1 à 202,3] qui prolongerait de plus de 3 km le tronçon existant et programmé.
- La création d'une gare TER/TGV à Cannes la Bocca paraît une nécessité. Cette gare pourrait être reliée à Antibes en tunnel.

▪ **SYNTHESE DU DÉBAT ET VOTE DE L'AVIS :**

- Les propositions de la SNCF ne s'accordent pas avec les revendications de la société civile.
- Les considérants du projet d'avis ont retenu l'attention de la plupart des membres présents, exceptés : la CCI, le Sophia Club Entreprises, Telecom Valley, le Club des Entreprises de Villeneuve Loubet et BTP 06.
- Néanmoins, le principe du projet apporte des satisfactions dans le domaine de l'économie.

- Toutefois, l'avis proposé par le CDD CASA semble relativement Sophilopolitain. Il convient de dépasser la ceinture de la technopole pour ouvrir la réflexion au territoire de l'agglomération avec les retombées économiques induites.
 - L'avis est validé à la majorité des membres présents.
-
- **COMPLÉMENTS A APPORTER AU DOSSIER :**
 - Nécessité de prendre en compte les besoins des entreprises (en termes de liaisons) pour le développement local.
 - S'interroger sur le transport de fret par rail et le ferroutage.

Compte rendu rédigé par Vincent MAHEUT,
collaborateur du CDD dans le cadre du service civique.